



MERCUROL

*Cœur du Pays de l'Hermitage*

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de MERCUROL

Séance du 03 novembre 2014

---

Présents : BRUNET Michel, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, ACHARD Arnaud, BARRE Sylvie, DEBEAUX Laetitia, DESSITE Alain, GUILLAUME Stéphanie, MARTINOT Perrine, PONTON Agnès, RABEYRIN Robert, TROUILLET Vanessa, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusé : MICHELAS Sébastien pouvoir à PONTON Agnès, GIOVANE Caroline et RIOUX Serge

Secrétaire de séance : DEBEAUX Laetitia

---

Approbation du compte-rendu de la séance du 22 septembre 2014.

**GARDERIE LES ENFANTS DE LA TOUR – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

L'association « Garderie des Enfants de la Tour » a fait part de ses difficultés financières rencontrées depuis quelques années et qui se sont aggravées avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires et de l'école le mercredi matin.

Le Conseil décide de modifier les modalités financières de la convention qui prévoit un paiement trimestrielle. A compter du 1<sup>er</sup> décembre, le paiement sera mensuel.

**CANTINE GROUPE SCOLAIRE – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL**

Mme BLAISE, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des affaires scolaires explique que l'enseignante de petite section a demandé s'il était possible d'installer à la sieste les petits qui mangent à la cantine dès 13h. Le personnel de la cantine ne pouvant pas les surveiller, il a été demandé à la Mairie de mettre à disposition de la cantine les ATSEM qui font journée continue.

Une convention de mise à disposition a donc été proposée à l'association.

Etant donné que la sieste n'est pas dans les attributions de la cantine, le bureau de celle-ci ne souhaite pas prendre la responsabilité de ce qui pourrait se passer lors de ces temps. Le principe de la sieste à 13h doit être rediscuté avec l'enseignante concernée.

**PERSONNEL – EMPLOI AU SERVICE ADMINISTRATIF**

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité au service administratif, le Conseil décide la création d'un emploi non permanent pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à raison de 20 heures hebdomadaire. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe.

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS – ADHESION DE COMMUNES**

Le Conseil donne son accord pour l'adhésion des communes suivantes au Syndicat d'Irrigation Drômois :

Bren, Chavannes, Marsaz, Montchenu, Crépol, Margès, Saint-Donat-sur-l'Herbasse, Arthemonay, Baternay, Saulce-sur-Rhône, Mirmande, Charmes-sur-l'Herbasse.

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS – RETRAIT DE COMMUNE**

Le Conseil donne son accord pour le retrait de la commune de Romans-sur-Isère au Syndicat d'Irrigation Drômois.

### **ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU CORBEIL FLEURI - DISSOLUTION**

L'association syndicale libre du lotissement le Corbeil Fleuri a été dissoute.

Ce lotissement privé a été construit à partir de 1999 et sa voirie de celui-ci est devenue communale en 2008.

De ce fait l'association n'a plus lieu d'exister et a donc remis à M. le Maire un chèque de 5 000,00 € représentant la somme restant sur le compte bancaire de ladite association.

### **BUDGET PRIMITIF 2014 ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Crédits à ouvrir :

Pour chapitre 014 « Atténuations de produits », compte 706129 : 0,20 € (Reversement de la redevance modernisation à l'agence de l'eau)

Crédits à réduire :

Sur chapitre 011 «Charges à caractère générale», compte 6061 : - 0,20 €

### **BUDGET PRIMITIF 2014 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Crédits à ouvrir :

Pour opération «Aménagement cadre de vie», compte 2188 : + 5 000,00 €

Pour opération «Achat matériel écoles», compte 2188 : + 1 000 €

Crédits à réduire :

Sur opération «Giratoire Eglise», compte 2315 : - 6 000 € (les travaux ne démarreront pas en 2014)

### **RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 2013**

M. BRUNET donne lecture du rapport d'activités 2013 de la Communauté de communes.

### **INFOS :**

- **Mise en place d'un groupe de travail Rivières « Drômois » par la Communauté de communes :**  
Réfèrent communal : Alain FLEURET
- **Réunion commission vie scolaire :** mardi 18 novembre 2014 à 20h
- **Réunion commission communication :** jeudi 20 novembre 2014 à 20h

**DECISIONS DU MAIRE** (*prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégation du Conseil Municipal par délibération n°33/2014*).

### **RENOVATION DU COURS DE TENNIS**

M. le Maire a décidé de passer un contrat avec la société LAQUET TENNIS de LAPEYROUSE-MORNAY pour la rénovation du cours de tennis avec un montant de 18 940,20 € HT.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00.